

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libérées, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

SAGE Experts-comptables janvier 2014 : Etat préparatoire.

N° 11084 \* 15

Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)



N° 2065-SD  
(2014)

Direction Générale des Finances Publiques

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2013

et clos le 31/12/2013

Régime simplifié d'imposition

Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Adresse du siège social :

Identification du destinataire  
SARL FRANCE AUDITION  
4 RUE SAINTE CROIX

57600 FORBACH  
4 3 4 4 7 8 4 9 1 0 0 0 4 7  
N° SIRET

## B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner, l'activité principale) :

audiosophoniste

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement :  
l'ancienne adresse en cas  
de changement :

le téléphone :

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

<b>1 Résultat fiscal</b> ①	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % <input type="text" value="0 96 013"/>	Bénéfice imposable au taux de 15 % <input type="text" value="16 531"/>	Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B) <input type="text" value="25 910"/>
<b>2 Plus-values</b> ②	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % <input type="text"/>	Résultat net de la concession et de la sous-concession de brevets de licence d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1) <input type="text"/>	
Plus-values à long terme imposables au taux de 19% <input type="text"/>	Autres plus-values imposables au taux de 19% <input type="text"/>	Plus-values à long terme imposables au taux de 0% <input type="text" value="137 758"/>	Plus-values exonérées art. 238 quinquies <input type="text"/>

## 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotés <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15% <input type="text"/>	

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

**Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".**

CGA  Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : SOGECO 6 Rue Saint-John Perse 21000 DIJON

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

À FORBACH, le 02/05/2014  
Signature et  
qualité du déclarant

CHANGER CETTE  
ADRESSE

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts <b>1</b>	Payées par la société elle-même	a	60 000
	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) <b>2</b>		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <b>3</b>  (À préciser par nature sur les lignes e à h)		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <b>4</b>		i	60 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis <b>5</b>	total (a à h)		60 000

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 am, III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
FLORENTIN PIERRE ALEXANDRE CHEMIN DES PIOTTES 71590 OERLIGNY	1	2013	8 6 000				

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

**I DIVERS**      NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <b>a</b>		MVL	MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
			MVL imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <b>b</b>			MVL réalisée au cours de l'exercice
			MVL restant à reporter

Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2013 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL FRANCE AUDITION

du

Adresse 4 RUE SAINTE CROIX 57600 FORBACH

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1	
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
2) GIRARDOT GAELLE AUDIOPROTHESISTE	5 PLACE DE LA LIBERTE 57160
<del>2) GIRARDOT GAELLE AUDIOPROTHESISTE</del>	<del>5 PLACE DE LA LIBERTE 57160</del>
3) DE STASIO JESSICA ASSISTANTE	14 IMPASSE DES COURLIS 57150
1) Apthec n°1 FLORENTIN PIERRE ALEXANDRE GERANT	Chemin des Riottes 41590 GERBY
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
2) 48 000				48 000				<del>24 000</del> 48 000
<del>2) 24 000</del>				<del>24 000</del>				<del>24 000</del>
3) 17 400				17 400				17 400
1) 86 000				86 000				86 000
5								
6								
7								
8								
9								
10								
** 151400				151400				151400
<del>65 400</del>				<del>65 400</del>				<del>65 400</del>

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		799
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		799

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2013 (total col. 9 + total col. 10) 10	152429	- de l'exercice 2013 10	16534
- de l'exercice précédent 10	<del>66 199</del>	- de l'exercice précédent 10	<del>96 019</del>
- de l'exercice précédent 10	67 942	- de l'exercice précédent 10	49 418
Nom et qualité du signataire		À FORBACH, le 02052014	
		Signature.	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

## PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2013 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2012 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 398 055,74 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 93 533,18 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/05/2014 par les dirigeants.

## 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués ~~au dernier~~ <sup>au</sup> prix d'achat ~~compté~~.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

## 2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

### 2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- ~~une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).~~

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

**3.1.1 - Immobilisations brutes = 50 132 E**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	49 503	1 780	2 573	48 711
Immobilisations financières	6 421		5 000	1 421
<b>TOTAL</b>	<b>55 925</b>	<b>1 780</b>	<b>7 573</b>	<b>50 132</b>

**3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 30 851 E**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	27 842	5 582	2 573	30 851
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>27 842</b>	<b>5 582</b>	<b>2 573</b>	<b>30 851</b>

**3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Inst.agenc./constructions	1 780	165	1 616	10 ans
Materiel et outillag	16 497	11 344	5 153	de 5 à 7 ans
Inst.agenc.divers	23 813	14 750	9 063	10 ans
Mat.bureau & informa	1 662	1 642	20	de 3 à 4 ans
Mobilier	4 959	2 950	2 009	de 5 à 6 ans
<b>TOTAL</b>	<b>48 711</b>	<b>30 851</b>	<b>17 860</b>	

**3.1.4 - Réévaluation des immobilisations**

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.2 - Etat des créances = 67 609 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 421		1 421
Actif circulant & charges d'avance	66 188	66 188	
TOTAL	67 609	66 188	1 421

**3.3 - Charges constatées d'avance = 343 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## ANNEXE

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 02/05/2014

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Capital social = 8 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	400	20	8000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	400	20	8000

## 4.2 - Provisions = 39 755 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	69 221		29 465		39 755
TOTAL	69 221		29 465		39 755

## 4.3 - Etat des dettes = 201 344 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	4 917	4 917		
Fournisseurs	64 263	64 263		
Dettes fiscales & sociales	121 670	121 670		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 494	10 494		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	201 344	201 344		

## 4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 109 080 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 446
Dettes fiscales & sociales	106 634
Autres dettes	
TOTAL	109 080

## 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

## 5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 330 131 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	330 131	100,00 %
TOTAL	330 131	100,00 %

## 5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 2 480 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-41 671		-41 671
Résultat financier	-73		-73
Résultat exceptionnel	137 758		137 758
Participation des salariés			
TOTAL	96 013	2 480	93 533

## 5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

**6 - AUTRES INFORMATIONS**

**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**8.1 - Charges constatées d'avance = 343 E**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance( 486000 )	343
TOTAL	343

**8.2 - Charges à payer = 109 080 E**

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 446
Fournis fact non parvenues( 408100 )	2 446
Dettes fiscales et sociales :	106 634
Conges a payer( 428200 )	1 329
Indemnites de gerance a payer( 428610 )	80 000
Org. soc. ch./conges payes( 438200 )	407
Org. soc. charges a payer( 438600 )	24 000
Taxe apprentissage( 448620 )	288
Alternance( 448630 )	610
TOTAL	109 080

## Réévaluation des immobilisations

Postes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation

**Réévaluation des immobilisations (suite)**

Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :

Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :

Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :

Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:

Autres commentaires :

**RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES**

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Présenté en Euros

Edité le 02/05/2014

**RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES**

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	mois	mois	mois	mois	mois
<b><u>I - Situation financière en fin d'exercice</u></b>					
a) <i>Capital social</i>					
b) <i>Nombre d'actions émises</i>					
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
<b><u>II - Résultat global des opérations effectives</u></b>					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>					
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements &amp; provisions</i>					
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>					
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements &amp; provisions</i>					
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements &amp; provisions</i>					
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
<b><u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u></b>					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements &amp; provisions</i>					
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements &amp; provisions</i>					
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
<b><u>IV - Personnel :</u></b>					
a) <i>Nombre de salariés</i>					
b) <i>Montant de la masse salariale</i>					
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>					

**Observations complémentaires**

**TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Présenté en Euros

Edité le 02/05/2014

**TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

<b>Filiales et Participations</b>	<b>Capital social</b>	<b>Réserves et report à nouveau</b>	<b>Quote part du capital détenu en %</b>	<b>Valeur brute des titres détenus</b>	<b>Valeur nette des titres détenus</b>	<b>Prêts et avances consentis par la Sté</b>	<b>Cautions et avals donnés par la Sté</b>	<b>C.A. H.T. du dernier exercice clos</b>	<b>Résultat du dernier exercice clos</b>	<b>Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.</b>
<b>A - Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; particip.</b>  - Filiales (plus de 50% du capital détenu)  - Participations (10 à 50 % du capital détenu)  <b>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; particip.</b>  - Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères  - Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères										

**Observations complémentaires**

## COMpte Rendu Des Travaux

Le Cabinet ENTITE, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SARL FRANCE AUDITION,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2013 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	398 056
Chiffre d'affaires hors taxes	330 131
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	93 533

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour ENTITE  
Fait à DIJON le 02/05/2014